



ACTIVITE	Suivi et supervision des navires en provenance de l'étranger à destination des ports internationaux de Madagascar								
DETAILS	- Suivi satellitaire des mouvements des navires avant l'arrivée; - Etude et évaluation des dossiers d'information transmis par le bord et le consignataire avant l'arrivée; - Mise en œuvre des procédures de mise en quarantaine et de réception des navires en collaboration avec les médecins aux frontières et les CCO COVID-19 au niveau des localités où sont localisés les ports internationaux.								
PORTS	Antsirana	Nosy-Be	Mahajanga	Toliara	Ehoala	Toamasina	Sainte-Marie	Vohémar	Morondava
Statistique	05	01	04	05	05	36	01	01	00
Total Général	58 navires étrangers traités								
Observations	- Les navires de croisière, les navires à passagers, les navires de plaisance et les boutres en provenance de l'étranger sont interdits d'escale dans les ports Malagasy; - Seuls les navires transportant des marchandises en provenance de l'étranger peuvent faire escale dans les ports internationaux afin d'assurer l'approvisionnement en besoins essentiels sous réserve d'une application stricte des procédures sanitaires en rade et au port ainsi que le confinement à bord de l'équipage et l'interdiction de débarquer durant l'escale. - Démarche administrative auprès des autorités compétentes (Président du CCO et MTTM)								